

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT, QUE:

UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE SE TIENDRA **JEUDI LE 16 JUILLET À 19H30 À LA CÉDRIÈRE SITUÉE AU 38 RUE DES CÈDRES À VAL-BRILLANT**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION RÈGLEMENT 12-2026 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXÉDENT PAS 1 205 848,88\$ POUR LES DEMANDES ADMISSIBLES FAITES EN VERTU DE LA « POLITIQUE DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES »
4. DEMANDE D'AUTORISATION EXCEPTIONNELLE VISANT L'INSTALLATION D'UNE FOSSE SEPTIQUE CONVENTIONNELLE
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA RÉUNION

LES DÉLIBÉRATIONS ET LA PÉRIODE DE QUESTIONS LORS DE CETTE SÉANCE PORTERONT EXCLUSIVEMENT SUR LES SUJETS MENTIONNÉS CI-HAUT.

DONNÉ À VAL-BRILLANT CE TREIZIÈME JOUR DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-SIX.


Sylvie Gendron, greffière-trésorière